Mairie de L'Ile de Houat

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de l'Ile de Houat

du 2 novembre 2026 au 2 décembre 2026 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Jean-Paul le DIVENAH a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes .

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Houat, pendant la durée de l'enquête, du 2 novembre 2026 au 2 décembre 2026 inclus :
Horaires ouverture mairie
- à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de la commune de l'Ile de Houat adresse : Le bourg – Ile de Houat - 56170

Les avis des personnes publiques associées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale favorable à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale de la procédure seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à la mairie de l'Ile de Houat dès la publication du présent avis. Il sera, en outre, également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : https://www.mairiedehouat.fr/

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à accueil@mairiedehouat.fr Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Houat pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 2 novembre de 9h30 à 12h30
- mardi 17 novembre de 10h à 13h
- mercredi 2 décembre de 10h à 13h

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de l'Ile de Houat et sur le site internet https://www.mairiedehouat.fr pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera sur le projet de modification de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme avec un projet d'intérêt général. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des évolutions au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Alban Riquelme à la mairie de l'Ile de Houat.